

Isabelle Grellier, dont la conférence du 11 juillet a été appréciée unanimement, n'a pu nous fournir un texte rédigé, en raison d'obligations pressantes. Elle a accepté en revanche que nous mettions en ligne les notes à partir desquelles elle parlait. Nous disposons ainsi de la structure de son exposé, et pouvons en suivre le déroulement. Elle nous a avertis que dans quelques cas, sachant parfaitement ce qu'elle allait dire sous un titre de paragraphe, elle n'a rien inscrit. Inversement, elle n'a pas utilisé à l'oral tous les exemples qu'elle avait notés, et on peut ainsi les lire. C'est donc un document à la fois incomplet et plus riche que nous transmettons, en souhaitant aux lecteurs, auditeurs ou non de la conférence elle-même, d'en tirer profit.

Avents Session œcuménique

Angers 11 juillet 2017

La longue marche des Eglises protestantes vers le ministère féminin.

Isabelle Grellier

Faculté de Théologie protestante de Strasbourg

Intro :

Le contexte = L'élection d'Emmanuelle Seyboldt à la présidence du CN de l'EPuDF – le choix d'une femme qui n'était pas le choix d'une femme, mais le choix de la personne qui paraissait le mieux qualifiée pour ce poste ; le fait que ce soit une femme n'a pas joué – tellement le fait qu'il y ait des femmes pasteurs qui exercent les mêmes responsabilités que les hommes est une évidence aujourd'hui dans certaines Eglises

Le précédent de Thérèse Klippfel devenue présidente de l'ERAL en 1982

Tout récemment, la Communauté mondiale des Eglises réformées (successeuse de l'ARM) vient d'adopter une déclaration demandant à toutes les Eglises membres d'ouvrir le ministère pastoral aux femmes.

Et pour dire d'où je parle, raconter ma totale inconscience, en 1969, quand j'ai pensé à devenir pasteur du fait que le ministère pastoral n'était vraiment ouvert aux femmes dans mon Eglise que depuis très peu.

1/ Un rapide panorama, en pointillés

Dans le temps :

1853 : Antoinette Brown est pasteur en titre de son Eglise, une Eglise congrégationaliste

1929 : Madeleine Blocher-Saillans est nommée [pasteure](#) par l'[Église évangélique baptiste](#) du Tabernacle, à Paris, ce qui fait d'elle la première femme pasteure en France.

ERF :

En France, dès 1918 on trouve des vœux dans les synodes de l'ERF (qui n'est pas encore l'ERF de 1938) demandant que les femmes puissent être pasteurs au même titre que les hommes. Dans cette Eglise, un statut d'assistante de paroisse va être créé, avec des questions autour d'une imposition des mains. Du côté de l'ERE, le synode de 1919 décide de confier des « fonctions régulières et rétribuées » à des femmes et jeunes filles « sous le titre de 'diaconesses-évangélistes' »¹. La question de l'accès des femmes au ministère pastoral est reprise en 1948 et 1949 – et en 1949, le Synode, sans trancher la question de façon générale, donne l'autorisation d'ordonner, à titre exceptionnel, des femmes célibataires ; ce qui sera le cas pour Elisabeth Schmidt, qui était pasteur depuis plusieurs années déjà. Mais il faudra attendre 1965-1966 pour que la décision soit effectivement adoptée sans restriction. (Il y a à ce moment-là 3 femmes pasteurs, E.Schmidt, P. Stiegelmann, T. Metzel)

ERAL

1927 : l'ERAL décide d'ouvrir le ministère pastoral aux femmes, mais avec le statut d'aide-pasteurs (impossibilité d'être titularisées) et à condition qu'elles soient célibataires ou veuves.

1930 : première femme en France ordonnée pasteur dans l'ERAL, Berthe Bertsch. Malgré les restrictions de la décision de 1927, elle ne sera pas aide-pasteur, mais pasteur de paroisse à part entière (célibataire – a-t-elle été titularisée ??) – et les paroissiens se félicitent de son ministère qui a donné un élan nouveau à la paroisse.

1936 : possibilité de titularisation après 5 ans de ministère (1961 la clause des 5 ans, qui n'avait jamais existé pour les hommes, disparaît)

1968 : ouverture aux femmes mariées

ECAAL²

1929 : l'ECAAL ouvre aussi la possibilité pour les femmes d'être pasteurs auxiliaires – à condition qu'elles soient célibataires ; le texte énumère les fonctions que « la dame aide-pasteur » peut remplir (instruction religieuse, service du dimanche pour la jeunesse, cure d'âme surtout pour les femmes, prédication dans les « établissements », « la prédication du haut de la chaire devant la paroisse seulement en cas d'exception et avec l'autorisation spéciale du Directoire ». La célébration des sacrements n'est pas mentionnée dans cette liste, et je pense que cela signifie que cela ne leur est pas ouvert.

En 1948, possibilité de titularisation sur des 2^{ème} ou 3^{ème} postes (1955 pour une paroisse autonome)

1959 : la candidature d'une femme est recevable après dissolution de son mariage (veuvage sûrement, mais divorce ?? Eliane Weber le lit ainsi dans son mémoire, je ne suis pas sûre)

1970 : ouverture aux femmes mariées

EGLISE ANGLICANE³ :

1 G.Poujol prot français 1810-1960 p. 100-101

2 Cf. Eliane Weber, mémoire de maîtrise Faculté de Théo pro de Strasbourg, 1979, *Les femmes pasteurs en Alsace Moselle en 1979*

3 Cf. Anne Caroline Weibel, mémoire de maîtrise Faculté de Théo pro de Strasbourg, 2001, *L'ordination des femmes dans l'Eglise anglicane d'Angleterre*.

1^{ère} femme pasteur à Macao en 1938, Li Tim Oi ; elle n'est d'abord pas autorisée à célébrer la Cène (cela lui sera autorisé en 1942 ou 43, dans une situation de guerre où sinon les chrétiens anglicans n'auraient pu bénéficier de l'accès à ce sacrement) ; elle est ordonnée prêtre en janvier 1944, mais son ordination est contestée par l'archevêque de Canterbury, et elle renonce à son titre de prêtre pour ne pas mettre son évêque en difficulté.

La conférence de Lambeth de 1948 condamne à nouveau l'ordination des femmes ; celle de 1968 ouvre la porte. Le synode de Hong-Kong adopte le principe de l'ordination des femmes en 1971, d'autres Eglises nationales suivent, et la conférence de Lambeth de 1978 tranche en faveur de cette ordination (316 voix contre 37 et 17 abstentions) – tout en demandant qu'aucune décision ne soit prise sur l'accès des femmes à l'épiscopat sans une consultation de tous les évêques .

Conférence de Lambeth de 1988 : le principe de l'ordination de femmes à l'épiscopat est accepté, mais sans qu'il s'impose aux Eglises nationales qui restent très divisées à ce propos.

Selon les confessions, en France :

Les Eglises qui acceptent le ministère pastoral des femmes au même titre que celui des hommes :

- en France les Eglises luthéro-réformées (y compris l'UNEPREF dans laquelle il y a quelques femmes pasteurs, surtout des proposantes ; la décision est récente) (pour les deux Eglises UEPAL – EPUdF, il y a aujourd'hui environ 30 ou 40 % de femmes).
- les Eglises baptistes (au moins certaines ?)
- dans la CEAF (Communauté des Eglises d'Expression Africaine) qui regroupe des Eglises assez diverses, quelques Eglises locales où il y a une femme pasteur
- dans l'Armée du salut – qui n'appelle pas ses responsables pasteurs – les officiers qui jouent le rôle de pasteur dans les communautés locales sont indifféremment hommes ou femmes.
- l'Union des Eglises protestantes FourSquare- France a surtout des couples, les deux figurant dans la présentation des Eglises (avec une ligne pasteur et une ligne pasteure ; mais il y a aussi quelques hommes et quelques femmes sans leur conjoint
- l'Union des Eglises Evangéliques libres de France a au moins une femme pasteur
- de même pour les Eglises adventistes

mais pas :

- chez les pentecôtistes (pourtant en 1923 aux USA, une femme, Aimée Semple Mc Pherson, crée une Eglise pentecôtiste qui va devenir une très grande Eglise, qu'elle dirige – cf. *Réforme* 5 sept 2013 – Antoine Nouis)
- dans certaines Eglises évangéliques

Selon la géographie et les continents :

2/ Les étapes :

- il faudrait bien sûr remonter au NT, avec la façon dont Jésus, puis Paul, rompent avec les habitudes de l'époque en mettant des femmes en position de responsabilité ; avec l'affirmation, chez Paul, du principe d'égalité homme-femme (Ga 3/27), de relativisation du genre qu'il pose – mais j'y reviendrai quand je traiterai de plus près les arguments
-

- La Réforme du 16^{ème} siècle,
 - Avec, d'abord, l'affirmation du sacerdoce universel et une compréhension toute différente du ministère (rien que l'emploi de ce terme à la place de celui de sacerdoce en témoigne), une compréhension qui désacralise le ministère – j'y reviendrai ;
 - Avec une valorisation du mariage comme don de Dieu – non pas simplement, non pas d'abord pour avoir des enfants, mais d'abord pour la relation qui se crée entre l'homme et la femme ; aucune supériorité donnée au célibat. Les pasteurs se marient et c'est donc l'invention de la femme du pasteur (il faudrait plutôt dire la « redécouverte », car il faut rappeler que le célibat des prêtres ne s'est imposé qu'au 12^{ème} siècle, au Concile de Latran), souvent associée au ministère de son mari.
 - Cela conduit à un regard plutôt valorisant sur les femmes – même si les mœurs de l'époque incitent à penser la femme comme inférieure à l'homme.
 - Les femmes apprennent à lire, comme les hommes, pour lire la Bible. Car la réforme protestante, c'est aussi son insistance sur l'autorité de la Bible ; « sola scriptura » = l'affirmation centrale de l'autorité « souveraine » de l'Ecriture en matière de foi. Les textes bibliques sont à disposition de tous les chrétiens – contre le catholicisme de l'époque qui en réservait la lecture aux seuls clercs et qui réservait au magistère l'imposition de l'interprétation légitime. Avec la Réforme, tous – et toutes – ont accès aux textes, et tous – et toutes – sont invités à les lire, personnellement, familialement et communautairement. Dès la Réforme, des femmes lisent la Bible, font de la théologie et se mettent à prêcher ; elles sont certes peu nombreuses, mais elles sont là. Plus tard elles vont témoigner aussi par leur martyre. Et pendant les périodes de persécution, les femmes pourront aussi remplacer les hommes envoyés aux galères [cf. l'article de M. Carbonnier-Burckard dans *La religion de ma mère* (Delumeau dir., Cerf 1992) : un article intitulé « La réforme en langue de femmes » qu'elle subdivise en deux parties : la langue tranchée (pour le martyre) et la langue prêchuse]

- des circonstances qui ont favorisé les évolutions :
 - * comme pour l'ensemble de la société, les guerres, avec le départ des hommes au front et surtout pour la grande guerre, le nombre impressionnant de morts sur le front, ont causé une pénurie d'hommes ; et il a fallu palier cela. Des femmes – souvent la femme du pasteur – assurent l'ensemble du ministère pastoral, y compris la présidence du culte (célèbrent-elles la Cène, que les protestants tendent facilement à sacraliser malgré leur théologie ??)
 - * mais bien sûr aussi les évolutions de la place de la femme dans la société globale

- l'accès des études de théologie aux femmes – avec encore jusque vers 1950, dans certains lieux, des études spécifiques pour former aux ministères féminins, mais très tôt, dès le tout début du 20^{ème} siècle (1908 à Zurich, 1909 à Marbourg, 1920 seulement à Strasbourg, etc.) dans les facultés de théologie 'normales'. En 1929, grave débat (!) au Consistoire supérieur de l'ECAAL où les responsables de l'Eglise reprochent à la Faculté d'avoir accepté des filles comme étudiantes, car cela met l'Eglise en situation compliquée. Un des deux enseignants qui répond semble plutôt heureux que des filles décident d'étudier la théologie, l'autre dit avoir cherché à dissuader des jeunes filles de s'inscrire et il dit que la Faculté n'est pas responsable de « ce grand malheur » !!

- l'ouverture du ministère pastoral est d'abord limitée à des femmes célibataires ou veuves : on entend derrière cela à la fois l'idée que le rôle premier de la femme est de s'occuper de ses enfants et la peur de la sexualité.
- des femmes, on l'a vu, vont entrer par la petite porte – et certaines vont si bien exercer leur tâche qu'il faudra en tenir compte (citer doc ECAAL ?)

3/ Les débats et les arguments

- Le sacerdoce universel et la compréhension du ministère pastoral (cf. cours I, citer Luther) :
 - Le ministère est compris dans une perspective fonctionnelle et non pas ontologique : on remplit des fonctions, et il s'agit bien sûr de les habiter avec ce que l'on est, mais il n'y a pas une nature de pasteur qui différencierait de la nature du laïc.
 - La compréhension protestante des ministères s'inscrit dans une tension entre deux pôles. A. Birmelé (dans « les ministères dans les Églises de la réforme », *Positions luthériennes* 1981 n°3, p.193) définit ainsi ces deux façons différentes de fonder le ministère telles qu'elles apparaissent dans la compréhension de Luther :

« a) Luther insiste d'une part sur le sacerdoce universel de tous les croyants baptisés. Dans le cadre de ce sacerdoce universel et pour des raisons d'ordre, il doit y avoir dans l'Église des ministères particuliers. Ces derniers exercent publiquement le ministère qui est celui de tous les baptisés et que la communauté a délégué à des personnes particulières (théorie de la délégation).

« b) Luther insiste de la même manière sur le ministère particulier fondé sur l'institution du Christ. Le Christ a institué dans son Église des ministères particuliers qui sont à distinguer du sacerdoce universel de tous les croyants (théorie de l'institution) ».
 - Le sacerdoce universel signifie que nous sommes tous prêtres ensemble, tous prêtres les uns pour les autres : « La présence du Christ n'est pas liée à l'homme, fût-il pasteur, mais à la communauté toute entière » (Michel Bouttier, Rapport au synode ERF 1978). Avec la Réforme, on est passé d'un pouvoir sacré à un pouvoir intellectuel et moral.

Il y a un vrai accord dans la théorie sur ces différentes affirmations, mais la tentation de sacraliser le pasteur est toujours présente ; et on voit apparaître au détour des textes l'idée d'un pasteur qui doit, par le don qu'il fait de lui-même, témoigner du don parfait de Dieu. Compréhension cléricalisante qui va facilement de pair avec un refus du ministère pastoral des femmes.
- L'image de l'homme et de la femme – avec, particulièrement à ce propos, une utilisation des textes bibliques pour justifier une chose et son contraire :

(je peux reprendre les pages 98 et 99 du rapport ERF de 1945)

 - D'un côté – cités dans les discussions plutôt que dans les rapports, et sortis de leur contexte – les textes traditionnels qui affirment que la femme doit être soumise à son mari ; que les femmes doivent se taire dans les assemblées et qu'elles interrogent leur mari à la maison (1 Co 14/34-35) ; qu'elles ne doivent pas enseigner ni prendre autorité sur l'homme (1 Tim 2/12). C'est surtout cette idée que la femme ne peut pas prendre autorité sur l'homme qui est soulignée.
 - De l'autre, des études beaucoup plus fouillées qui montrent la place importante que Jésus dans son groupe de disciples ou Paul dans les Églises qu'il a fondées, ont donnée aux

femmes, sur un rang d'égalité avec les hommes ; qui rappellent cette affirmation fondamentale de Paul en Ga 3/27 : en Christ, il n'y a plus ni juif ni grec, ni homme ni femme, ni esclave ni homme libre.

Pour situer mieux ce débat, il faut rappeler que la Bible, ce recueil de textes divers écrits sur une très longue période, est pleine de positions contradictoires et qu'il est indispensable de bien réfléchir à la grille de lecture que l'on utilise pour lire les textes. Celle qui me paraît la meilleure consiste à privilégier dans les textes bibliques non pas ce qui correspond au contexte de l'époque, mais ce qui introduit de la nouveauté.

- Le dialogue avec les autres Eglises, argument que certains rejettent en disant que « l'œcuménisme, c'est, pour chaque Eglise, d'être elle-même, dans la plus grande fidélité, là où Dieu l'a placée » (un des rapports régionaux de l'ERF cité dans le Rapport national au synode de Nantes 1965).
- La tradition, la peur de choquer, et de l'autre côté, les évolutions de la société avec la « promotion actuelle de la femme » (Rapport au synode ERF de Nantes 1965).
- Un élément qui reste dans le non dit : la question de la sexualité

4/ Le vécu des femmes pasteurs :

- Longtemps il leur a fallu gommer leur féminité pour se plier à une institution masculine ; les femmes pasteurs n'étaient pas, dans l'ensemble, féministes, alors qu'il y a eu pas mal de femmes laïques protestantes engagées dans des combats féministes.
- La reconnaissance au quotidien : les pionnières ont dû, dans un certain nombre de lieux, lutter pour s'imposer, pour faire reconnaître qu'elles étaient capables de remplir dignement les fonctions qu'on attendait d'un pasteur.

Aujourd'hui, on a coutume de dire que, pour le ministère pastoral dans son ensemble, ce n'est plus la fonction qui porte la personne, mais la personne qui porte la fonction. Hier, on savait ce qu'était un pasteur, ce qu'il devait être, et il suffisait pour les personnes de se glisser dans un rôle qui leur assurait une certaine reconnaissance. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, ni pour les hommes ni pour les femmes, tous devant prouver par leur façon d'être que la fonction pastorale a du sens et de la pertinence pour la société. Mais il subsiste sûrement encore une différence à ce propos, les femmes devant plus que les hommes faire reconnaître leurs qualités.

- Une façon féminine d'habiter la profession ? Là encore on assiste à une évolution globale – d'un ministère de la parole d'en haut vers un ministère de l'écoute, de la parole partagée, d'un ministère du « prédicateur-docteur » à « l'animateur-écoutant » dit JP Willaime⁴ – et la féminisation du ministère pastoral s'inscrit dans cette tendance et la renforce.
- En fait on assiste à une désacralisation de la fonction pastorale – désacralisation qui me paraît très juste théologiquement – et le ministère des femmes y participe ; la tentation est toujours de faire du pasteur une image de Dieu le Père – surtout dans une France où le catholicisme a longtemps été majoritaire, la compréhension catholique du prêtre ayant quelque peu tendance à déteindre sur la compréhension protestante des ministères. Il est un peu plus difficile – encore que ... – de coller sur une jeune femme l'imaginaire de Dieu le

4 Dans la lettre de l'AFP

Père. La pasteure femme entrant moins dans les attentes préfabriquées, elle arrive parfois à vivre son ministère de façon un peu plus libre – même si elle reste bien surveillée ... Il lui est sans doute plus facile qu'aux hommes de reconnaître qu'elle a des limites – plus facile parce que, sans vouloir trop généraliser, la culture comme sans doute la nature apprennent aux femmes plus qu'aux hommes qu'elles ont des limites, et parce qu'elle rencontreront souvent plus de compréhension si elles disent que, non, elles ne peuvent pas être prises un 4^{ème} soir de suite, qu'il leur faut garder un peu de temps pour leur famille. Or reconnaître ses limites a une saveur pleinement théologique...

Conclure avec Willaime (*Archives des sciences sociales des religions*, N° 95, juillet-sept 1996) : l'accès des femmes au ministère pastoral qui n'est pas d'abord lié à une revendication d'égalité mais est lié à leurs compétences théologiques représente une seconde sécularisation du rôle du clerc, après la première sécularisation que la Réforme avait représentée, en désacralisant la compréhension du ministère pastoral et en autorisant leur mariage.